

### *Contaminants de l'environnement*

Je voudrais maintenant passer à la catégorie importante qui constitue vraiment le cœur du bill: la santé de l'environnement. Cette catégorie est la plus importante et comprend les facteurs de l'environnement généralement reconnus auxquels beaucoup de députés ont fait allusion aujourd'hui. Ils ont mentionné le DDT et les phosphates. Nous connaissons les facteurs de l'environnement généralement reconnus comme l'air pur, la qualité des ressources en eau, la réglementation du traitement et de la préparation des aliments, l'évacuation des eaux d'égout, des ordures et des déchets. On peut y ajouter: la lutte contre la propagation des maladies par les animaux et les insectes, l'utilisation raisonnable et l'entreposage des insecticides, etc.

En outre, notre définition de la santé de l'environnement inclut bien d'autres aspects tels que le contrôle des bruits, les facteurs relatifs aux accidents au foyer attribués à la mauvaise conception ou construction des maisons, des automobiles ou des autoroutes, les facteurs qui influent sur la confusion et la fatigue mentales et que l'on ne trouve pas dans certains métiers parmi les classes ouvrières. On peut ajouter par ailleurs la tension pour réussir dans les tâches que l'on s'est vu confier au travail et dans le domaine de la fabrication et de la distribution des produits de beauté.

● (1730)

Il est évident que les dangers qui menacent la santé sont innombrables. Dans l'étude de toute mesure visant à améliorer l'environnement, il faut tenir compte de plusieurs facteurs importants. Nous devons reconnaître tout d'abord, je pense, que l'individu ne peut pas beaucoup contrôler les éléments qui sont une menace à l'environnement. Le simple citoyen canadien ne peut pas faire grand-chose. Il s'ensuit naturellement qu'on compte sur les gouvernements pour présenter des mesures propres à protéger la santé de tous les Canadiens dans ce secteur. Troisièmement, bien des aspects de la pollution de l'environnement n'ont pas encore été tout à fait compris et ils réclament une étude approfondie. Quatrièmement, parce que dans le passé le public en devenait de plus en plus conscient et intéressé, le gouvernement a parfois réagi en prenant des décisions dont les effets ont été de longue portée et dans certains cas peu souhaitables. J'ai idée que cela remonte à la vogue de la thalidomide.

Permettez que je donne à la Chambre deux exemples dont se souviendront tous les députés, j'en suis sûr: la controverse au sujet des cyclamates, qui ont disparu du marché et la plus récente sur le DES. C'est un aspect qu'il y a lieu de considérer dans tout projet de loi.

Lorsqu'on établit des priorités et des normes nationales, il faut tenir compte de certains éléments tout aussi importants avant de prendre des décisions de principe qui modifient les valeurs sociales et individuelles reconnues. Des mesures d'hygiène peuvent avoir des incidences économiques désavantageuses du fait non seulement de la perte d'emplois mais aussi de la perte de ressources naturelles non renouvelables. La fermeture prématurée d'établissements industriels et la perte subséquente d'emplois par suite de l'adoption de normes d'hygiène trop élevées ou trop rigides seraient en général inacceptables pour les Canadiens.

Permettez-moi de circonscrire quelques aspects de la protection de l'environnement qui nécessitent l'intervention du gouvernement fédéral. Il faut des normes très élevées dans l'industrie de la transformation des produits alimentaires afin de garantir un approvisionnement d'ali-

ments de grande qualité et suffisamment nutritifs. Je suis certain que tous ceux qui ont lu le rapport d'enquête sur la nutrition sont conscients de la nécessité d'exercer une surveillance plus étroite dans ce domaine. Il est nécessaire de vérifier la teneur en graisses animales des aliments et des produits laitiers. Ce n'est que récemment que le lien entre les graisses sursaturées et les maladies cardiaques a été davantage mis en lumière. Il est nécessaire de contrôler constamment les produits de beauté, d'accroître et de garantir la qualité et l'efficacité des médicaments, des vaccins et ainsi de suite.

Il faut aussi des règlements pour veiller à ce que les prothèses soient sûres et il faut imposer des normes de sécurité aux fabricants d'automobile et aux concepteurs et constructeurs de maisons. Enfin, il serait valable d'établir des normes pratiques touchant la qualité de l'air, l'épuration de l'eau et l'élimination des eaux d'égouts.

Il est urgent que le gouvernement fédéral intervienne également au sujet de l'urbanisation, qui s'accompagne de la prolifération des banlieues. L'entassement, l'isolement des familles, l'aliénation des personnes sont les grandes caractéristiques de l'urbanisation du XX<sup>e</sup> siècle. L'importante migration entre les diverses régions du pays a engendré la confusion.

Il est vrai que cette question est du ressort du département chargé des Affaires urbaines, mais d'importants facteurs touchant l'environnement sont ici en jeu, surtout si l'on tient compte de l'évolution récente vers la rénovation du centre des villes et de l'élaboration de politiques conduisant à la création de villes satellites. Parmi ces facteurs, notons la nécessité d'aménager de bonnes installations récréatives, d'éviter l'entassement, de préserver l'équilibre mental de ceux qu'on déracine pour rénover le centre-ville ou créer des banlieues ou des villes satellites. Il faut soigneusement planifier les services de santé et les services de main-d'œuvre pour qu'ils soient facilement accessibles.

Un grave problème que nous éprouvons dans l'établissement d'un programme de protection de l'environnement, c'est l'incapacité du ministre à susciter une collaboration efficace chez les autres intéressés et les organismes fédéraux en cause. Je suis persuadé que le ministre me renverra aux paragraphes 3 et 4 de l'article 3, qui se lisent comme suit:

Le Ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social doivent toutes les fois qu'il est raisonnablement possible de le faire, dans l'exercice de toute activité visée à l'alinéa (1)a), agir conjointement et utiliser les services et installations des autres ministères du gouvernement du Canada ou de tout organisme de celui-ci.

Et encore:

Le Ministre et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social peuvent exercer toute activité visée à l'alinéa (1)a) en collaboration avec tout gouvernement, organisme gouvernemental ou groupe ou toute organisation ou personne.

D'après mon expérience, je ne suis pas très rassuré par les mots «toutes les fois qu'il est raisonnablement possible de le faire» ou par «peuvent». Afin de pouvoir bénéficier d'un programme utile visant à protéger la santé et l'environnement, il faut non seulement que le ministre de l'Environnement et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social s'en occupent activement, mais aussi le département de la Science et de la Technologie, le ministère du Commerce et de l'Industrie, le ministère des Affaires urbaines, le ministère des Transports et, à vrai dire, tous les autres groupes intéressés.

Comme je l'ai déjà dit, j'ai l'intention d'appuyer ce bill, mais je tiens de nouveau à souligner que le ministre ne